



COMMUNIQUÉ

Réunion de rentrée dans le cadre du dialogue social

Mardi 27 janvier 2015 à 14h00

Direction Générale de la Sécurité Civile et de Gestion des Crises
Bâtiment Lumière – PARIS 12^{ème}

APRÈS LES ÉLECTIONS, LE DIALOGUE SOCIAL :

Les huit organisations syndicales, présentes aux élections professionnelles de décembre, étaient conviées pour cette première réunion syndicale de 2015.

Jacques NOAILLE, Jérôme FRANCOIS et William MOREAU étaient présents au titre de l'UNSA-SDIS de FRANCE.

Jean BENET (Directeur Général Adjoint), Jean-Philippe VENIN et Julie DELAIDDE représentaient la DGSCGC.

Dans ce contexte post-électoral, il s'agissait de définir les modalités du dialogue social à venir.

QUELLE REPRÉSENTATIVITÉ ?

La position prise par le Ministère est de consulter les huit organisations présentes sur l'ensemble du territoire lors des dernières élections professionnelles dans les SDIS.

En application de l'article 8 bis de la loi n° 83-634, portant droits et obligations des fonctionnaires, l'organisme consultatif de référence, retenu par la DGSCGC, sera la Conférence Nationale des Services d'Incendie et de Secours (CNSIS).

L'UNSA SIÈGERA À LA CNSIS !

Pour la composition de la CNSIS, la DGSCGC souhaite rester dans l'esprit qui prévalait lors de la création de la CNSIS en 2004, en l'occurrence : voir représentées toutes les organisations présentes dans les SDIS au plan national.

Nous avons alors pris la parole pour réaffirmer notre légitimité. D'une part parce que nous sommes présents et représentatifs dans plusieurs SDIS, répartis sur tout le territoire, et d'autre part parce que nous disposons de sièges au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale ainsi qu'au Conseil Commun de la Fonction Publique.

Ainsi la composition de la CNSIS sera élargie de 6 à 8 organisations et l'UNSA y sera bel et bien présente.

UN AGENDA SOCIAL CHARGÉ :

La DGSCGC souhaite organiser une rencontre mensuelle et propose un agenda social autour de différents thèmes.

Les organisations syndicales ont salué cette volonté affichée de dialogue social mais ont souligné la nécessité de prioriser certaines problématiques parmi lesquelles : le secours à personne, la clause de revoyure, le régime indemnitaire et la prime de feu, la qualité de vie au travail, les risques psycho-sociaux, la filière SSSM, les emplois supérieurs de direction, le calcul des retraites, l'application du décret « temps de travail, les CTA-CODIS, etc.